

A JOUR AU PREMIER JUIN 2026



Maîtres Vincent DELECROIX et Nicolas BUIRETTE
Notaires Associés

HONORAIRES DES ACTES HORS TARIF REGLEMENTE AU 1ER JUIN 2026 (liste non exhaustive)

Cession de fonds de commerce ou cession de parts sociales, cession de droit au bail commercial	Honoraires de rédaction*	1.000 € + 1 % du prix de cession (Hors Taxes et débours) avec minimum de 3.000,00 € Hors taxes
Constitution d'une société civile	Honoraires de rédaction*	1.000 € (Hors Taxes, débours inclus)
Constitution d'une société commerciale	Honoraires de rédaction*	1.500 € (Hors Taxes, hors débours)
Pacte d'associés	Honoraires de rédaction*	500 € (Hors Taxes)
Règlement intérieur	Honoraires de rédaction*	300 € (Hors Taxes)
Bail commercial	Honoraires de rédaction*	1 mois de loyer (Hors Taxes) avec un minimum de 1.000,00 € Hors taxes
Convention de quasi-usufruit	Honoraires de rédaction*	900 € (Hors Taxes)
Bail d'habitation	Honoraires de rédaction*	1 mois de loyer hors charges (Hors taxes)
Modification de statuts	Honoraires de rédaction*	600 euros (Hors taxes) par modification
Montant de gestion de fermage	Honoraires de gestion*	6% (Hors taxes)

HONORAIRES DE NEGOCIATION (Sur prix de vente net)

De 0 € à 20.000 €	Honoraires de négociation TTC	Forfait 2.000 €
De 20.001 € à 80.000 €	Honoraires de négociation TTC	Forfait 6.000 €
De 80.001 € à 150.000 €	Honoraires de négociation TTC	5% avec minimum de 6.000,00 €
Au-delà de 150.001 €	Honoraires de négociation TTC	4% avec minimum de 7.500,00 €
Au-delà de 500.000 €	Honoraires de négociation TTC	3% avec minimum de 20.000,00 €

* Hors difficulté particulière nécessitant un travail horaire supplémentaire facturé 150,00 euros Hors taxes. La rémunération effectuée par l'office est établie en conformité avec le décret n°2016-230 du 26 février 2016 et modifié par le décret n°20206179 du 28 février 2020 et son arrêté du même jour.